



# Grille de prix de l'offre de fourniture d'électricité

## « Tarif Bleu »

### Option EJP

Applicable au 1<sup>er</sup> février 2024

#### OFFRE POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

Le « Tarif Bleu » porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels qui bénéficient des tarifs réglementés, fixés par les pouvoirs publics.

**L'option tarifaire EJP est en extinction et n'est plus disponible à la souscription.**

#### La grille tarifaire de l'option EJP du Tarif Bleu

Option EJP (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	
		Heures normales	Heures de Pointe Mobile
9	15,80	17,58	151,97
12	18,76	17,58	151,97
15	21,78	17,58	151,97
18	24,71	17,58	151,97
36	43,13	17,58	151,97

Majoration pour les auto-producteurs individuels avec injection (€/an HT) : 8,88

Majoration pour les consommateurs non équipés d'un compteur LINKY et n'ayant pas mis à disposition d'index de consommation au gestionnaire de réseau de distribution ENEDIS depuis plus de 12 mois, à partir du 1er janvier 2022 (€/an HT) : 54,24

#### Les jours de Pointe Mobile

Les jours de Pointe Mobile correspondent aux jours dits « EJP », fixés entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, de 7h à 1h le lendemain. L'information sur les jours EJP est disponible sur le compteur et communiquée la veille par EDF (sauf préavis plus court), notamment sur le site [edf.fr](http://edf.fr).

#### La composition du prix de l'offre

(Articles 4 et 7-7 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles de prix ci-dessus correspondent à :

- l'abonnement annuel, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- le prix du kWh, qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par le client.

L'abonnement et le prix du kWh intègrent le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auxquels s'ajoutent

- l'Accise sur l'électricité<sup>1</sup>, d'un montant de 2,10 cts €/kWh HTVA,
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), correspondant à la majorité des clients,
- la TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% pour les consommations, les autres taxes et contributions (CSPE).

Le montant des taxes applicables est disponible sur [taxes.edf.com](http://taxes.edf.com).

#### Note commune à tous les fournisseurs :

Les clients démunis, sous condition de ressources, bénéficient d'un chèque énergie conformément aux articles R 124-1 et suivants du code de l'énergie. Ces dispositifs font l'objet d'une information sur le site [edf.fr](http://edf.fr) et sur le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr) et sur simple appel au **0 805 204 805** Service & appel gratuits.

<sup>1</sup> Anciennement CSPE, Contribution au Service Public de l'Electricité

